

CHARTRE D'UTILISATION DU TÉLÉPHONE PORTABLE

Stage d'hiver — Ski Club Valentinois

Dans le souci de garantir la sécurité et la qualité de vie collective et des activités, le Ski Club Valentinois met en place la présente charte d'utilisation du téléphone portable. Cette charte a pour objectif d'encadrer l'usage des téléphones portables afin de garantir le bon déroulement de la semaine. L'intention n'est ni d'interdire, ni de restreindre inutilement, ni de transformer le séjour en contrainte, mais au contraire de permettre à chacun de profiter pleinement de la montagne, de la nature et de la vie en groupe, en se déconnectant un peu du quotidien toujours plus numérique.

1. Principes généraux

Le téléphone portable est un outil utile, notamment pour la sécurité et pour maintenir un lien avec les familles. Cependant, son usage excessif peut nuire à la cohésion du groupe, à la qualité des activités et au repos des jeunes. Cette charte vise donc à trouver un équilibre sain entre connexion et déconnexion, en respectant le rythme du stage et les besoins de chacun.

2. Usage du téléphone pendant les temps collectifs

Afin de préserver l'attention, la convivialité et la participation de chacun, l'usage du téléphone est formellement interdit :

- Pendant les repas (petit-déjeuner, déjeuner, goûter, dîner) : ce temps est dédié aux échanges, au partage et à la vie collective.
- Lors des activités du soir : jeux, veillées, animations... ces moments nécessitent l'implication et la participation de tous et ne doivent pas être perturbés par les écrans.

Ces règles permettent de maintenir une ambiance chaleureuse, inclusive et dynamique.

3. Usage du téléphone pendant la journée de ski ou de snowboard

La sécurité sur les pistes est une priorité absolue. Chaque jeune peut avoir son téléphone sur lui pendant la journée de ski ou de snowboard, exclusivement pour pouvoir communiquer avec son moniteur ou l'équipe encadrante en cas de problème (par exemple, une remontée mécanique en panne ou une séparation du groupe).

En dehors de cet usage, le téléphone reste en mode avion sur les pistes : pas de réseaux sociaux, pas de messages, pas d'appels personnels. Une exception est accordée pour la prise de photos, afin de permettre à chacun de conserver un souvenir de ce cadre remarquable. Cette règle garantit la sécurité, la fluidité des déplacements et la concentration sur l'activité sportive.

4. Créneau autorisé pour contacter les parents

Pour permettre aux jeunes de donner des nouvelles tout en évitant les dérives numériques, le téléphone est autorisé uniquement entre 17h et 19h, c'est-à-dire après le goûter et avant le dîner. Ce créneau est destiné exclusivement aux appels ou messages vers les parents.

Les usages suivants sont interdits : réseaux sociaux, jeux vidéo, visionnage de vidéos, navigation internet...

En dehors de ce créneau, et en dehors d'une urgence gérée directement par l'équipe encadrante, aucun contact avec les familles n'est possible. L'objectif est de maintenir un lien familial sans retomber dans les habitudes numériques du quotidien.

5. Gestion de la connexion Wi-Fi

Pour encourager la déconnexion, préserver les temps de repos, garantir un sommeil de qualité et une ambiance calme dans les chambres, la Wi-Fi fonctionne selon les horaires suivants :

- Activée uniquement de 17h à 19h, en cohérence avec le créneau autorisé d'utilisation.
- Coupée de 22h à 7h, même si les jeunes gardent leur téléphone la nuit.

6. Conservation des téléphones la nuit

Les jeunes gardent leur téléphone la nuit, mais la Wi-Fi étant coupée, aucun usage numérique n'est possible. Cela permet de rassurer ceux qui ont besoin d'avoir leur appareil près d'eux, tout en garantissant un environnement propice au repos.

7. Conditions de chargement des téléphones

Pour des raisons de sécurité et de gestion du matériel, les jeunes doivent déposer leur téléphone au bureau lorsqu'ils souhaitent le charger. Le chargement se fait exclusivement pendant la présence au chalet, entre 17h et 8h. Aucun chargeur ne doit être branché dans les chambres, couloirs ou espaces communs.

8. Engagement et responsabilité des participants

Chaque stagiaire s'engage à respecter cette charte dans l'intérêt du groupe et du bon déroulement du stage. En cas de non-respect répété ou volontaire, l'équipe encadrante pourra :

- confisquer temporairement l'appareil, jusqu'à 7h30 le lendemain matin ;
- en informer les parents ;
- adapter les conditions d'usage si nécessaire.

L'équipe encadrante s'engage, elle aussi, à appliquer cette charte autant que possible, sous réserve des impératifs organisationnels ou professionnels qui peuvent parfois imposer des exceptions.